



CHAVAGNES EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes – BP 90412
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 085-218500650-20230703-2023_048-DE



Nbe de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 22

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 3 juillet

Le Conseil municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie

Pouvoirs : BAUDU Stéphane donne pouvoir à RAVON Nicolas et BRETAUDEAU Flavie donne pouvoir à VALIN Stéphanie

Excusées : BORDRON Nadia et GILBERT Jocelyne

Absentes : CAREIL Marie-Thérèse et LARDIÈRE Monique

M. Alexandre BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services, et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_048

OBJET : VENTE DE TERRAINS A BATIR : VALIDATION DES PRIX ET MODALITES DE CESSION

Monsieur BILLAUD, Maire adjoint, présente au Conseil municipal la proposition de prix de vente pour des parcelles disponibles appartenant à la commune et repérées dans différents quartiers d'habitation, en vue de construire de nouveaux logements. La cession de ces parcelles répond à l'objectif de densification prévu au PLUi, qui prévoit notamment que 30 % des logements nouveaux doivent être compris au sein de l'enveloppe urbaine de la commune.

Les prix proposés, pour des parcelles d'une surface comprise entre 399 m² et 509 m², tiennent compte des prix actuels du marché sur la commune et dans les communes voisines et de critères de valorisation ou de contraintes liées à la situation des parcelles (taille, forme et topographie des terrains ; cadre de vie du quartier ; facilité d'accès pour rejoindre les grands axes...). La fourchette de prix s'étend de 37 825 € à 49 882 €, non soumis à TVA, s'agissant de terrains nus à viabiliser.

Le service des Domaines a rendu son avis le 27 juin, avec un prix proche de la proposition faite par la commune.

Le détail des prix proposés pour chacune des parcelles est le suivant :

N° terrain	Nom	Parcelle	Superficie en m ²	Prix de vente proposé (non soumis aux taxes)
Terrain 1	Dodinières 1	YD 481	399	37 905,00 €
Terrain 2	Dodinières 2	YD 516	445	37 825,00 €
Terrain 3	Les Abeilles	YD 333	396	38 016,00 €
Terrain 4	La Vennerie 1	ZD 381	398	39 402,00 €
Terrain 5	La Vennerie 2	ZD 382	509	49 882,00 €

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- APPROUVE les prix de vente des parcelles selon le tableau ci-dessus ;
- AUTORISE M. le Maire, ou le 1^{er} Adjoint en cas d'empêchement, à prendre toutes décisions et signer tous documents et tous actes pour permettre la cession de ces terrains.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,
Alexandre BROCHARD*



Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN





CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes – BP 90412
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 085-218500650-20230703-2023_049-DE



Nbe de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 22

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 3 juillet

Le Conseil municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailleurs dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie

Pouvoirs : BAUDU Stéphane donne pouvoir à RAVON Nicolas et BRETAUDEAU Flavie donne pouvoir à VALIN Stéphanie

Excusées : BORDRON Nadia et GILBERT Jocelyne

Absentes : CAREIL Marie-Thérèse et LARDIÈRE Monique

M. Alexandre BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services, et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_049

OBJET : DENOMINATION D'UNE IMPASSE DANS LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA PROMENADE

Suite à des travaux de viabilisation et d'aménagement de voirie dans la ZAE de la Promenade, la Communauté de Communes a sollicité la commune pour attribuer le nom à une nouvelle impasse desservant plusieurs nouvelles parcelles en cours de commercialisation.

Il appartient donc au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition suivante de la commission Aménagement du territoire concernant la dénomination de cette impasse : **impasse du Puits**.

Il est précisé que la numérotation sera effectuée sur la base du système métrique dans cette impasse.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal :

- VALIDE la proposition de dénomination de l'impasse : **impasse du Puits**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Alexandre BROCHARD

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes – BP 90412
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 085-218500650-20230703-2023_050-DE



Nbe de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 22

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 3 juillet

Le Conseil municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie

Pouvoirs : BAUDU Stéphane donne pouvoir à RAVON Nicolas et BRETAUDEAU Flavie donne pouvoir à VALIN Stéphanie

Excusées : BORDRON Nadia et GILBERT Jocelyne

Absentes : CAREIL Marie-Thérèse et LARDIÈRE Monique

M. Alexandre BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services, et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_050

OBJET : CONVENTION AVEC LE SYDEV – TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – SQUARE DU MEXIQUE

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Square du Mexique, il est nécessaire de procéder à la réalisation de travaux neufs d'éclairage public.

La convention proposée par le SyDEV pour ces travaux prévoit une participation de la commune qui s'élève à 4 920 €.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet présenté par le SyDEV ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention concernant ces travaux ;
- DIT que les crédits sont prévus au budget général en investissement au chapitre 204.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Alexandre BROCHARD

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes – BP 90412
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 085-218500650-20230703-2023_051-DE



Nbe de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 22

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 03 juillet

Le Conseil municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie

Pouvoirs : BAUDU Stéphane donne pouvoir à RAVON Nicolas et BRETAUDEAU Flavie donne pouvoir à VALIN Stéphanie

Excusées : BORDRON Nadia et GILBERT Jocelyne

Absentes : CAREIL Marie-Thérèse et LARDIÈRE Monique

M. Alexandre BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services, et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_051

OBJET : PROJET DE METHANISATION – LES BROUZILS : CONSULTATION SUPPLEMENTAIRE CONCERNANT LES CAPACITES FINANCIERES DE LA SAS INJECT ENVIRONNEMENT

Le 2 mai 2023, le Tribunal administratif de Nantes a rendu une décision dans le dossier opposant l'association Brouzils Sentinelles Santé à la société Inject Environnement concernant le projet d'usine de méthanisation au lieu-dit la Renaudière – les Brouzils. Le tribunal administratif (TA) relève qu'il y avait l'absence d'informations suffisantes mises à disposition du public quant aux capacités financières de la société exploitante dans le dossier d'enquête public d'origine. Par conséquent, le TA a sursis à statuer sur la demande d'annulation de l'arrêté du 31 mai 2021 autorisant l'usine de méthanisation dans l'attente de la fourniture, par la société, des informations complémentaires sur leur capacité financière.

La société ayant fourni les documents demandés, le Conseil municipal de la commune de Chavagnes est donc sollicité dans le cadre de la consultation du public pour rendre un avis sur les capacités financières de la société Inject Environnement, qui sont les suivantes :

- Montant de l'investissement : 4 646 000 €
- Financement de l'opération :
 - Subvention ADEME : 299 000 €
 - Apports fonds propres des associés : 575 000 €
 - Prêt bancaire : 3 772 000 € sur une durée de 162 mois

Pour rappel, le Conseil municipal, dans sa séance du 19 octobre 2020, avait déjà émis un avis favorable au projet de création de l'unité de méthanisation.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- EMET un avis favorable dans le cadre de cette consultation complémentaire limitée aux capacités financières.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Alexandre BROCHARD

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



» décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes – BP 90412
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le 06/07/2023

ID : 085-218500650-20230703-2023_052-DE



Nbe de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 22

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-trois, le 3 juillet

Le Conseil municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie

Pouvoirs : BAUDU Stéphane donne pouvoir à RAVON Nicolas et BRETAUDEAU Flavie donne pouvoir à VALIN Stéphanie

Excusées : BORDRON Nadia et GILBERT Jocelyne

Absentes : CAREIL Marie-Thérèse et LARDIÈRE Monique

M. Alexandre BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services, et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2023_052

OBJET : VENTE DE MATÉRIELS TECHNIQUES

Le débroussaillage et le fauchage sur la commune étant maintenant effectués par une entreprise, le matériel utilisé au préalable par la commune peut être proposé à la vente :

- un tracteur John Deere 6010 => n° inventaire 2182001998204
- une épareuse Bonford avec tête (broyeur et lamier) => n° inventaire 2188002010362

Une proposition d'achat a été reçue par la commune pour ces 2 biens mobiliers pour une valeur totale de 9 000 € (3 000 € pour le tracteur et 6 000 € pour l'épareuse). Ces montants sont conformes aux estimations qui avaient été effectuées concernant la valorisation du matériel technique.

M. le Maire est autorisé par délégation du Conseil Municipal d'aliéner des biens jusqu'à 4 600 €. Au regard du montant de la cession de ces biens, il revient donc au Conseil municipal de délibérer et d'autoriser ces cessions.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- VALIDE la cession du matériel pour un montant total de 9 000 €, soit un montant de 3 000 € pour le tracteur John Deere et de 6 000 € pour l'épareuse Bonford ;
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à ces ventes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Alexandre BROCHARD

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr